

MESSAGE URGENT : EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Bulletin interne de prévision régionale à destination des préfets et membres des comités d'experts

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté

Bulletin émis le : **08-févr-18**

Date de début de l'épisode :

08-févr-18

Situation :

Un dépassement du seuil d'information et de recommandation en PM10 (> 50 µg/m3 en moyenne journalière) est prévu pour aujourd'hui 8 Février 2018 sur les départements du Loiret, du Cher et de l'Indre. Les conditions météorologiques (situation anticyclonique et froide) sont propices à une augmentation des concentrations en particules en suspension PM10. L'arrivée d'une perturbation prévue pour la journée de Vendredi 9 Février 2018 engendrera une diminution des concentrations en dessous du seuil d'information et de recommandation.

Niveaux de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu demain	Procédure à déclencher selon l'arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon l'arrêté préfectoral pour demain
Cher (18)	PM10	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée des procédures
Eure-et-Loir (28)		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Indre (36)	PM10	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée des procédures
Indre-et-Loire (37)		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher (41)		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loiret (45)	PM10	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée des procédures

NOTA :

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- **Ce bulletin est régional** : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par :

Abderrazak YAHYAOU

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau : Lig'Air (02-38-78-09-49)

Destinataires :

☒ Préf. 18

☒ Préf. 37

☒ Atmo Normandie

☒ Préf. 28

☒ Préf. 41

☒ Air Breizh

☒ Préf. 36

☒ Préf. 45

☒ Comité d'experts

☒ DREAL

☒ ARS

☒ COZ

☒ Air Pays de la Loire